



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/37/Add.1
12 février 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Genève, 19-23 février 2001
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Observations reçues de la Mission de Maurice auprès de
l'Organisation des Nations Unies au sujet des conclusions et recommandations
de la Réunion d'experts de la CNUCED sur l'expérience des pays en matière
de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur
des services de construction et sa contribution au développement
de pays en développement**

Se référant à la notification de la CNUCED No TDO 912(1) 00/109, en date du 10 novembre 2000, la Mission de Maurice a l'honneur d'exposer ci-après les observations reçues de son Gouvernement :

a) Un secteur des services de construction dynamique peut jouer un grand rôle dans la création d'emplois et dans la fourniture de services d'infrastructure essentiels et contribuer à la prospérité de la population dans les pays en développement. Les parties prenantes privées et publiques devraient entretenir un dialogue constant pour parvenir à un bon dosage des politiques.

b) On pourrait envisager de :

- i) Faire réaliser des études de cas sur des coentreprises performantes créées avec des sociétés étrangères, en vue d'établir des directives portant essentiellement sur les orientations économiques, budgétaires et industrielles ainsi que sur le cadre réglementaire;
- ii) Renforcer les capacités des pays en développement, afin de les aider à participer plus efficacement aux négociations sur le commerce des services;
- iii) Mettre l'accent sur les objectifs sociaux des sous-secteurs, par exemple du logement.

c) La politique d'apprentissage et de formation continue des cadres et spécialistes devrait être renforcée.

La Mission de Maurice vous saurait gré de bien vouloir tenir compte des observations susmentionnées dans les travaux que la Commission entreprendra pendant sa session de février 2001. Elle vous serait aussi reconnaissante de bien vouloir lui envoyer trois exemplaires du rapport de la session et des documents y relatifs, dès leur publication.

La Mission de Maurice regrette d'avoir présenté les observations ci-dessus avec retard.

Veillez agréer l'assurance de ma plus haute considération.

Pour le Chef de la Mission,
S. Palayathan
